

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2024-14 SEANCE DU 22 mars 2024**

Date de la Convocation
15 mars 2024

Date de l’Affichage
15 mars 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Représentés: 3
Absents : 3

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT **Adjoint au Maire**,
M Daniel MATHÉ, Mme Florence DECHELLE, M Pierre de
MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN, Mme Pascale BACQUET,
Mme Marie CORNET-VERNET **Conseillers Municipaux**.

Objet de la délibération

**Demande de la
subvention CoR**

ABSENTS REPRESENTES

M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie CORNET-VERNET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d’aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d’investissements concourant à l’aménagement durable d’une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d’urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l’opération suivante :

- Création d’un pôle services intégrant le centre technique municipal, 2 bornes publiques de recharge de véhicules et une aire de jeux pour enfants, pour 650 000,00 € H.T.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres et emprunts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l’échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **sollicite** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département.
- **décide** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

CERTIFIE EXECUTOIRE

A Boissettes le 22 mars 2024

Secrétaire de séance,
Mme Florence DECHELLE



Le Maire,
Thierry SEGURA



TABLEAU FINANCIER / ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION

OPERATION(S)	MONTANT(S) OPERATION(S) PROPOSEE(S)		MONTANT(S) RETENU(S) PAR LA REGION		ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					MONTANT(S) RETENU(S) PAR LE DEPARTEMENT	SUBVENTION REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT	PART COMMUNALE
	EN € HT	650 000.00	EN € HT		n	n+1	n+2	n+3	n+4				
Création d'un pôle services					275 000.00	375 000.00							
TOTAL		650 000			275 000.00	375 000.00							
SUBVENTION DEPARTEMENT													
SUBVENTION REGION													

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 077-217700384-20240322-2024_14DELIB-DE